

lomètres pour fortifier un voisin avec lequel ils pouvaient se trouver en état d'hostilité.

Sa construction pourrait, à la rigueur, se placer dans la première moitié du *xiv^e* siècle. Dans cette période, les citoyens ont beaucoup travaillé à leurs fortifications comme l'attestent les nombreuses collectes, levées, impositions dont nous avons donné le relevé officiel, ayant toutes pour unique objet la clôture et la défense de la ville. On ignore complètement les travaux qui furent alors exécutés, parce que les comptes en sont perdus; mais, quels qu'ils fussent, ils n'auraient pu être entravés par l'opposition des seigneurs voisins, car, dès 1311, Lyon, réuni à la couronne de France, était devenu ville frontière du royaume, et le roi aurait brisé tous les obstacles.

Mais une circonstance indique qu'on ne peut l'attribuer à cette époque.

En 1462, commença entre la ville et le cardinal de Tournon un procès qui durait encore en 1475, au sujet de la pêche dans les fossés de la Lanterne. L'archevêque revendiquait le droit de pêche en qualité de seigneur haut justicier; la ville opposait qu'elle avait toujours affirmé la pêche, qu'elle lui appartenait, parce qu'elle avait entretenu, nettoyé les fossés de toute ancienneté. A quoi les défenseurs n'eussent pas manqué d'ajouter le souvenir encore récent de la construction de ce grand ouvrage, si elle avait eu lieu de 1311 à 1350.

Dans la seconde moitié du *xiv^e* siècle, les citoyens ont travaillé aux réparations des vieux fossés de Saint-Sébastien et de l'enceinte de l'ouest; les travaux des siècles suivants sont également connus; ils ne s'appliquent pas au canal en question.